

Cotonou, le 30 OCT 2018

DECISION N° 2018-240/ARCEP/PT/SE/DAJRC/DRI/DMP/GU portant
approbation du catalogue de référence de Bénin Télécoms Infrastructures SA pour
l'exercice 2019

LE CONSEIL DE REGULATION,

- Vu la loi n° 2017-20 du 20 avril 2017 portant code du numérique en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2008-507 du 08 septembre 2008 portant conditions d'acceptation et d'attribution des autorisations, des permis et des déclarations préalables pour l'exploitation des réseaux ou services de télécommunications en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2014-599 du 09 octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste du Bénin ;
- Vu le décret n° 2017-007 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;
- Vu le décret n° 2017-034 du 25 janvier 2017 portant nomination du Président et du Vice-président du Conseil de Régulation ;
- Vu le décret n° 2015-560 du 06 novembre 2015 portant conditions générales d'interconnexion des réseaux de télécommunications en République du Bénin ;
- Vu la décision n° 2016-004/ARCEP/PT/SE/DRI/DMP/DAJRC du 15 mars 2016 fixant la liste des marchés pertinents de communications électroniques au Bénin ;
- Vu la décision n° 2016-006/ARCEP/PT/SE/DRI/DMP/DAJRC du 15 mars 2016 fixant les obligations des opérateurs dominants sur les marchés pertinents de communications électroniques au Bénin ;

- Vu la correspondance N°001188/BTI-SA/505/DSIM/DM/2018 du 24 Juillet 2018 de Bénin Télécoms Infrastructures SA, transmettant le projet de catalogue de référence 2019 à l'approbation de l'ARCEP BENIN ;
- Vu la correspondance N°1732/ARCEP/SE/DAJRC/ DMP/GU/2018 du 11 septembre 2018 de l'ARCEP BENIN invitant l'opérateur Bénin Télécoms Infrastructures SA à une séance de travail sur son projet de catalogue de référence 2019 ;
- Vu la correspondance N°1780/ARCEP/SE/DAJRC/DMP/GU/2018 du 19 septembre 2018 de l'ARCEP BENIN transmettant les observations de l'ARCEP BENIN à la suite de la séance de travail sur ledit projet de catalogue de référence 2019 ;
- Vu la correspondance N°001487/BTI-SA/586/DSIM/DM/2018 du 26 septembre 2018 de Bénin Télécoms Infrastructures SA, transmettant le catalogue de référence 2019 revu à l'approbation de l'ARCEP BENIN ;
- Vu le rapport d'analyse de l'ARCEP BENIN sur le catalogue de référence 2019 de l'ARCEP BENIN ;
- Vu la communication n° 032/ARCEP/SE/DMP/GU/2018 du 03 octobre 2018 ;

Après avoir délibéré en sa session du 25 octobre 2018 ;


DECIDE :

Article 1^{er}:

Est approuvé le catalogue de référence de Bénin Télécoms Infrastructures SA pour l'exercice 2019, tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 :

Bénin Télécoms Infrastructures SA doit veiller à la mise à jour de son catalogue d'offres d'interconnexion dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



Article 3 :

Le catalogue d'interconnexion doit être publié par Bénin Télécoms Infrastructures SA dans sa version intégrale sur son site internet et par affichage dans toutes ses agences au plus tard le 30 novembre 2018.

Article 4 :

Bénin Télécoms Infrastructures SA dispose d'un délai de trois (03) mois, à compter de la signature de la présente décision, pour procéder à la mise à jour avec l'ensemble des clients, des contrats de prestations de services objet du présent catalogue.

Article 5 :

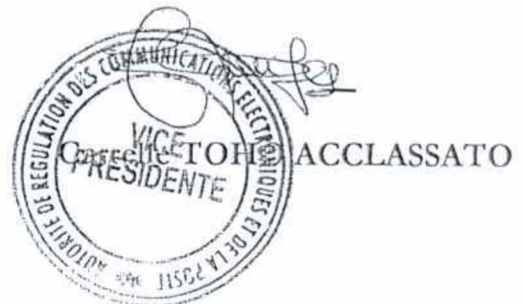
La présente décision qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 sera publiée partout où besoin sera.

Ont siégé :

Mesdames : Carrelle TOHO ACCLASSATO
Esther GANDJI
Fanta SANGARE BOURAIMA

Messieurs : François de Paule AGOUA
Hakim APITHY
James SECLONDE
Léopold ADJAKPA
Isidore VIEIRA

La Vice-présidente,



Ampliations :

Original : 01
BTI SA : 01
MENC : 01
Archives : 01